

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mardi 29 septembre 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Absents : 4

Date convocation :

Le 22 septembre 2020

N°2020_D59 :

Délibération relative au
recrutement d'un agent
contractuel.

**L'an deux mille vingt le mardi 29 septembre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de
Mme le Maire, CABROL Jacqueline.**

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL
Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET
Benoit, MONJAL Mathilde,

Absents : LECUTIER Jean-Marc, RUIZ Benoit.

Absents donnant procuration : TONON Yannick donne
procuration à BERNA Martine ; RAYSEGUIER Christian donne
procuration à CABROL Jacqueline.

Secrétaire de séance :

MONJAL Mathilde, a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et
obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment
son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de
l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux
agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour
faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour
effectuer les tâches suivantes :

Nettoyage et entretien des voiries.

-Remplacement pour la peinture, l'entretien, le ménage intérieur et
extérieur des bâtiments communaux.

-Remplacement au gîte : réception et entretien du gîte d'étape
communal « Le Saint Jacques ».

-Remplacement garderie et cantine au groupe scolaire.

Contrat à temps non complet pour une durée hebdomadaire de
20h00.

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel, un emploi relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'adjoint technique contractuel (non titulaire), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 14 octobre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Cet agent assurera les fonctions suivantes :

- Nettoyage et entretien des voiries.
- Remplacement pour la peinture, l'entretien, le ménage intérieur et extérieur des bâtiments communaux.
- Remplacement au gîte : réception et entretien du gîte d'étape communal « Le Saint Jacques ».
- Remplacement garderie et cantine au groupe scolaire.

Contrat à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h00.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Boissezon le 29 septembre 2020,

Le Maire,
CABROL Jacqueline



Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission à la sous-
préfecture

Le 1 octobre 2020.

Fait à Boissezon

Le 1 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.

